

**TONIPHARM « alodont CARE® »**  
**Offre de remboursement de 2 €**  
**Valable du 1<sup>er</sup> février 2019 au 30 avril 2019**

La société TONIPHARM, SAS au capital de 257 700 euros, dont le siège social est situé 3 rue des quatre cheminées 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro SIREN B 382 373 397, (ci-après désignée par « TONIPHARM ») organise une opération « Offre de remboursement de 2 € sur la gamme « alodont CARE® » qui débutera le 1<sup>er</sup> février 2019 et se terminera le 30 avril 2019 inclus (ci-après désignée par « Opération »).

**MODALITES DE REMBOURSEMENT**

L'Opération « Offre de remboursement de 2 € sur la gamme alodont CARE® » est ouverte à toute personne physique, majeure, résidant sur le territoire français (Corse et DOM-TOM inclus), pour l'achat en officine/parapharmacie entre le 1<sup>er</sup> février 2019 et le 30 avril 2019 d'un (1) produit alodont CARE® « protection gencives (format 500 ml) et/ou d'un (1) produit alodont CARE® « fraicheur » (format 500 ml).

L'Opération est valable dans la limite d'un (1) seul remboursement de deux euros (2€) pour l'achat en officine/parapharmacie entre le 1<sup>er</sup> février 2019 et le 30 avril 2019 d'un (1) produit alodont CARE « protection gencives (format 500 ml) et/ou d'un (1) produit alodont CARE® « fraicheur » (format 500 ml) dans les conditions pré-citées, par foyer, dont la demande aura été réalisée entre le 1<sup>er</sup> février 2019 et le 31 mai 2019 (même nom et/ou même adresse et/ou même IBAN/BIC).

Le remboursement de deux euros (2€) sera réalisé sur simple demande réalisée directement et uniquement sur la page dédiée du site internet <https://www.mon-odr.com/8/operation-alodontcare>

Pour être valable, l'auteur de la demande de remboursement devra :

- inscrire ses Nom(s), Prénom(s), adresse postale complète ; et,
- joindre la copie scannée du ticket de caisse mentionnant lisiblement l'achat d'un (1) produit alodont CARE® « protection gencives (format 500 ml) et/ou d'un (1) produit alodont CARE® « fraicheur » (format 500 ml), objet de la demande de remboursement partiel entre le 1<sup>er</sup> février 2019 et le 30 avril 2019 (le libellé, le prix du produit ainsi que la date d'achat doivent être entourés et clairement identifiables) ; et,
- inscrire ses informations bancaires (soient les identifiants I.B.A.N. et B.I.C.).

A réception d'une demande de remboursement conforme, le remboursement de deux euros (2€) sera effectué sous un délai maximum de trois (3) semaines par virement bancaire. Les frais éventuels afférents à la demande de remboursement partiel ne seront pas remboursés.

Toute demande inexacte, illisible, incomplète ou ne respectant pas les éléments de validité ne sera pas instruite.

Sauf avis contraire, les données à caractère personnel qui seront communiquées par les participants à l'Opération dans le cadre du traitement de leur participation seront informatisées. Conformément à la Loi

Informatique et Libertés n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée, à ses amendements ultérieurs, et à la Directive

Européenne n°95/46/CE, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique des données les concernant et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation sur toute information les concernant en écrivant à [rgpd@tonipharm.com](mailto:rgpd@tonipharm.com)

Notamment, il est rappelé que les participants acceptent que le laboratoire TONIPHARM transmette leurs coordonnées à un prestataire afin d'organiser le remboursement objet de l'Opération, lorsque ceci sera nécessaire.